

PSSM

Premiers Secours Santé Mental Module Jeunes (11 à 21 ans)



OBJECTIFS

Permettre aux participants d'apporter un soutien initial efficace à un adolescent ou un jeune adulte (de 11 à 21 ans) en situation de souffrance psychique, en identifiant précocement les signes de troubles ou de crise, en adoptant une attitude d'écoute bienveillante et en orientant vers les ressources professionnelles adaptées, grâce à un plan d'action structuré en Premiers Secours en Santé Mentale.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Tout salarié souhaitant apprendre à réagir face à une situation de détresse psychique. Parler, lire et écrire en français, toute catégorie de personne

FORMATEUR

Formateur en Premiers Secours en santé mentale certifié par PSSM FRANCE

DURÉE, LIEU ET NOMBRE DE STAGIAIRES

- 14 heures hors, soit 2 jours de formation en présentiel. Dans l'entreprise (en intra-entreprise) ou dans des locaux loués (en inter-entreprise) en présentiel
- Groupe de 8 à 16 stagiaires (pour 1 formateur)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques structurés sur les troubles psychiques des jeunes et le plan d'action PSSM
- Études de cas concrets et échanges d'expériences
- Jeux de rôle et mises en situation réalistes (gestion de crise, écoute active...)
- Travaux de réflexion individuelle et en sous-groupes
- Débriefings collectifs encadrés par le formateur
- Auto-positionnement en début et fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Manuel officiel PSSM Jeunes remis à chaque participant
- Vidéoprojecteur et support de présentation (diaporama)
- Paperboard et outils de facilitation visuelle
- Fiches pédagogiques, questionnaires d'évaluation
- Salle modulable adaptée aux travaux en groupe
- Grille d'observation pour les jeux de rôle
- Attestations et certificats de fin de formation

PROGRAMME

OUVERTURE DE LA FORMATION

- Accueil des stagiaires et présentation de la formation

INTRODUCTION À LA SANTÉ MENTALE CHEZ LES JEUNES

- Définitions, chiffres, enjeux
- Spécificités du public jeune
- Facteurs de risque et de protection

LE CADRE DES PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE

- Rôle du secouriste en santé mentale
- Le plan d'action PSSM : présentation et mise en pratique

TROUBLES ÉMERGENTS

- La dépression
- L'anxiété
- Troubles du comportement alimentaire
- Troubles de l'usage de substances (alcool, drogues...)
- Psychose

CRISES EN SANTÉ MENTALE

- Idées suicidaires et comportements suicidaires
- Automutilations
- Attaque de panique
- Réaction à un événement traumatique
- Comportement agressif ou violent
- Intoxication liée aux substances

PLAN D'ACTION PSSM EN SITUATION DE CRISE

- Appliquer les étapes du plan d'action dans différents contextes
- Adapter son comportement : écoute active, non-jugement
- Savoir transmettre à un professionnel ou service adapté
-

LE PLAN D'ACTION PSSM POUR LES TROUBLES PSYCHOTIQUES

- Déconstruire les idées reçues
- Valoriser la prévention et l'aide précoce

LE PLAN D'ACTION PSSM POUR LES TROUBLES PSYCHOTIQUES

- Scénarios concrets basés sur des cas réels
- Analyse collective et débriefing encadré



VALIDATION DE LA FORMATION

La validation de la formation repose sur :

- Une évaluation formative continue tout au long de la session, basée sur :
 - la participation active,
 - l'appropriation du plan d'action PSSM,
 - la posture d'écoute, de bienveillance et de non-jugement durant les mises en situation.
- Un questionnaire d'auto-évaluation en fin de formation.

Issue de la formation

un certificat de réalisation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera délivré

MODALITÉS

Accessibilité

- Une personne en situation de handicap peut tout à fait obtenir son certificat PSSM si elle est capable de mettre en œuvre l'ensemble des compétences
- « Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques ou mentales, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un sauveteur PSSM, il se verra délivrer une attestation de suivi de formation mentionnant notamment les résultats des acquis (partiels, du fait du handicap) de la formation. »

*Réfèrent handicap : Maxence Barthelemy - 06 48 35 89 59
contact@leones-formation.fr

Les modalités et délais d'accès

- L'accès à nos formations peut être initié, soit par l'employeur, soit à l'initiative d'un salarié avec l'accord de sa direction.
- Inscription 15 jours avant le début de la formation

Modalité d'évaluation

- Évaluation en fin de stage portant sur le déroulement et les acquis de la formation

Gestion de l'échec

- Si le temps le permet, il peut repasser une épreuves certificatives correspondant aux compétences manquantes.
- Si l'échec persiste, il peut se réinscrire à une nouvelle session de formation.
- Il peut demander à repasser uniquement les compétences non validées, en présentant une attestation de fin de formation mentionnant ses résultats.
- Il est conseillé que cette session de "rattrapage" ait lieu dans les 6 mois suivant la première session.